



DEFI
LE FORUM



Droits humains en Afrique centrale
relevons ensemble le défi !

COMPTE RENDU

FORUM INTER-ASSOCIATIF 2021



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans l'optique de promouvoir le respect des droits humains en Afrique Centrale, Agir ensemble a organisé du 26 avril au 29 avril 2021 un Forum inter-associatif 100% digital : *Droits humains en Afrique Centrale : ensemble, relevons le défi !* Ce Forum, organisé dans le cadre du projet DEFI, a rassemblé une vingtaine d'organisations de défense des droits humains (ODDH) des régions cibles, des partenaires du projet et de nombreux autres invité.e.s.

Le lundi 26 avril 2021, **39 participant.e.s** ont pris part à la première journée du forum, qui a commencé par une session d'ouverture : **Philippe Morié**, délégué général d'Agir ensemble a introduit le forum, puis **Justine Masika**, Présidente de Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles en RDC a tenu un discours en tant qu'ambassadrice du Forum. Landry Maheshe Mwanga est intervenu en tant que coordonnateur projets de l'organisation Humanité Pour Tous (HPT). Enfin, Tim Hughes, Président d'Agir ensemble a conclu cette introduction. La journée a ensuite continué avec deux sessions de travail : la première était relative à la mobilisation citoyenne et l'État de droit ; l'autre était relative à la lutte contre la torture et la détention arbitraire.

La deuxième journée du Forum s'est tenue le mardi 27 avril, **33 participant.e.s** étaient présent.e.s. Cette journée fut consacrée au module égalité femmes-hommes et au Forum génération égalité.

Le mercredi 28 avril, **42 personnes** ont participé à la cinquième session, "Lutte contre les discriminations envers les minorités ethniques et sexuelles", ainsi que la sixième, portant sur le réseau et le plaidoyer.

Le jeudi 29 avril, **33 personnes** ont participé à la session portant sur la capitalisation et l'évaluation du projet. Le forum s'est conclu avec la session de clôture par **Philippe Morié** et **Tim Hughes**. **Michel Forst**, ex-Rapporteur Spécial des Nations unies sur la situation des défenseur.se.s des droits humains et ambassadeur du forum, a tenu un discours pour synthétiser les trois jours de travaux et a donné des recommandations à l'ensemble des participant.e.s.

SESSION 1

Mobilisation citoyenne et état de droit

Sous la modération de **Philippe Morié**, cette session a consisté en une présentation des activités des six ODDH participantes au projet DEFI 2 qui travaillaient sur la thématique de la mobilisation citoyenne et l'état de droit en Afrique Centrale. En guise de propos introductif, **Marc Ona**, coordinateur du mouvement Tournons La Page et fondateur de Brainforest au Gabon, a déclaré qu'aucun développement ne pourrait être possible sans alternance démocratique, encore moins sans les droits humains, et qu'il y avait un véritable enjeu à se mobiliser afin que les dirigeants africains puissent se responsabiliser et pérenniser l'Etat de droit.

L'objectif principal de l'**Association pour la Défense des Droits des Etudiant.e.s du Cameroun (ADDEC)** dans le cadre du projet DEFI 2 fut de défendre les droits des étudiant.e.s et leur enseigner des méthodes de revendication pacifiques en vue d'une révision du statut de l'étudiant.e au Cameroun : des pétitions ont été créées et une rencontre avec le conseiller du Premier Ministre du Cameroun a été prévue.

Actions et Initiatives de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (AIDPROFEN), a oeuvré pour la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains en RDC, en se concentrant plus spécifiquement sur les femmes et les enfants : six activités ont été menées, dont des émissions radio ou encore des ateliers de briefing et de sensibilisation des femmes sur la lutte contre le Covid-19.

Dans le cadre du projet DEFI 2, **Vue et Gestes (VG)** s'est focalisée sur la problématique des électeur.rice.s malentendant.e.s dans le processus électoral et les élections en RDC. Ainsi, l'enjeu majeur de ce projet fut d'amener les autorités électorales à se rendre compte de la discrimination que les personnes malentendantes subissent concernant leur droit au vote.

L'**Institut pour la Protection et l'Apprentissage des Droits (IPAD)** avait pour objectif de susciter un rapprochement entre les autorités et la population, ainsi que motiver la participation féminine à la gouvernance locale. Des tables rondes se sont tenues et un cahier de recommandations a été rédigé et transmis aux autorités. De plus, un des membres de l'ODDH a été nommé auprès du Gouverneur.

Le projet d'**Actions pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (AJDDH)** a porté sur la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales à Goma, Nord-Kivu, et sur l'incitation des jeunes à prioriser l'approche du plaidoyer comme premier mécanisme de revendications : des ateliers de formations, ainsi que des comités citoyens et des plaidoyers ont été menés.

La **Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)**, quant à elle, a travaillé sur la promotion de la démocratie et la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales, afin de construire une citoyenneté active à l'origine du changement en République du Congo. Des campagnes de sensibilisation sur le processus électoral ont été réalisés et une application numérique pour le décompte des voix et les résultats des votes a été créée.



COMMISSION JUSTICE ET PAIX
POINTE-NOIRE



SESSION 2

Lutte contre la torture et la détention arbitraire

La deuxième session portait sur la lutte contre la torture et la détention arbitraire. Eric Mirguet est intervenu en sa qualité de Directeur du pôle programmes et plaidoyer d'ACAT-France et a présenté les principaux axes d'activité de son organisation, qui sont le soutien aux victimes et la sensibilisation des décideurs et des intervenants. Six ODDH ont travaillé sur la lutte contre la torture et la détention arbitraire pendant le projet DEFI 2.

Droits et Paix, Cameroun, a mis en oeuvre le projet « *Stop Torture* », dont l'objectif était de réduire la torture à tous les niveaux et faire connaître la législation de lutte contre la torture aux acteurs judiciaires et pénitentiaires. Ainsi, des émissions de droit ont été diffusées, des ateliers de sensibilisation et de formations des acteurs judiciaires et pénitentiaires ont eu lieu et l'assistance juridique des détenus victimes de torture a permis la libération de 15 détenus sur 50 personnes assistées.

Humanité Pour Tous (HPT) a mené le projet « Appui au respect des droits et dignité en détention » afin de prévenir la torture et faire respecter les droits des détenus : des acteur.rice.s de la chaîne pénale et les détenu.e.s ont ainsi pu être formé.e.s. Il a été recommandé de renforcer le programme d'éducation des détenu.e.s à leurs droits dans les prisons et d'intégrer le programme d'éducation civique des détenu.e.s en prison.

L'**Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture** (ACAT-RDC), quant à elle, a présenté ses activités menées grâce à une vidéo de présentation. Ainsi, elle a surtout travaillé sur la promotion des droits humains et la lutte contre la surpopulation carcérale dans la prison de Makala à travers la surveillance des délais de détention. Des visites ont eu lieu dans cette prison et les magistrats du Parquet et les juges de Kinshasa ont été sensibilisés, des dossiers de détenu.e.s ont été consultés et des entretiens avec ces dernier.e.s ont été organisés, de même qu'un plaidoyer auprès des autorités judiciaires congolaises.

La **Voix des Oubliés** (LVO), Gabon, est intervenue principalement dans la lutte contre la torture et les détentions abusives au Gabon afin de préserver le respect de la dignité humaine et des libertés fondamentales. Il s'agissait concrètement d'atteindre les personnes ne bénéficiant pas d'aide juridique et dont les délais légaux de détention n'étaient pas respectés. Des officiers de police judiciaire et des agents de la sécurité pénitentiaire ont été sensibilisés sur la Convention contre la torture, des brochures ont été produites et distribuées et vingt personnes en situation de détention abusive ont été défendues. Les agents sensibilisés ont été très satisfaits et une réelle coopération des autorités publiques s'est installée.

Les actions du **Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de Paix** et de la **Ligue des Droits et Libertés** n'ont pas pu être présentées en l'absence de représentant.e des organisations.



SESSION 3

Module égalité femmes-hommes

La modératrice de la session, **Claire Saddy**, dirigeante de Tipi Formation et Conseil à Lyon et membre du Conseil d'administration d'Agir ensemble, a pris la parole pour souhaiter à tous les participant.e.s la bienvenue et a lancé un sondage visant à connaître les perceptions des participant.e.s sur l'égalité femmes-hommes. Les intervenantes de cette session étaient **Justine Masika**, fondatrice et présidente de la Synergie des Femmes pour les Victimes de Violence Sexuelle (SFVS), **Nathalie Zemo**, Présidente de l'association Réseau *Femme Lève-toi* et coordinatrice du mouvement *Tournons La Page* (TLP) pour le Gabon, et **Passy Mubalama**, fondatrice et directrice de l'ONG congolaise AIDPROFEN.

Il a tout d'abord été constaté qu'il y avait une marginalisation du rôle des femmes en Afrique Centrale, marginalisation étant principalement issue de stéréotypes auxquels les femmes sont associées. De plus, il a aussi été souligné que sexe et genre étaient confondus : le sexe faisant référence à la physiologie, tandis que le genre fait référence à l'éducation reçue.

Ensuite, les intervenantes ont évoqué des exemples de stéréotypes qu'elles avaient vécus. Il a ainsi été mentionné que les femmes étaient destinées au foyer, puisque inaptes à des postes à responsabilité en raison de leur émotivité. L'exemple de l'inégalité salariale a aussi été mis en avant, tout comme celui de la promotion de la femme par les autorités morales. Le fait que les femmes aient intériorisé la nécessité d'avoir un homme, même si elle dispose d'un caractère de leadership, a aussi été évoqué, tout comme le syndrome de l'impostrice ressenti par les femmes dans leur travail.

Des exemples permettant d'atteindre l'égalité femmes-hommes ont alors été donnés. Justine Masika Bihamba a déclaré qu'il fallait d'abord s'interroger sur la culture pour pouvoir transformer les habitudes entre les hommes et les femmes. Passy Mubalama a renchérit en exposant que beaucoup de femmes, dès leur naissance, intériorisaient leur infériorité, celle-ci s'accroissant à travers leur scolarité et à l'âge adulte. Nathalie Zemo a alors expliqué qu'un projet a été mis en place par des femmes, pour des femmes, afin que ces dernières s'autonomisent. De plus, une prise de conscience est en train d'émerger sur la nécessité de déconstruire les préjugés de la population, comme des femmes elles-mêmes. Claire Saddy a conclu en déclarant qu'il fallait féminiser les titres de professions pour permettre aux femmes de se rendre compte que certains métiers sont accessibles, même pour elles et que se battre pour l'égalité femmes-hommes correspondrait à promouvoir la liberté de chacun.e à devenir ce qu'il.elle veut.

— “ —

Selon *Harvard Business Review*, l'incompétence proviendrait d'une confiance en soi démesurée de certains hommes. La femme est plus encline à être considérée comme incompétente, car faisant preuve de plus de réserves et affichant plus de doutes que certains hommes.

— ” —

SESSION 4

Le Forum Génération Égalité

La session, animée par Guillaume Guichon, chargé de communication, projets et partenariats chez Agir ensemble, était présentée par Noémie Grutter, Khadidiatou Sy, membres d'Equipop, et Néné MARICOU, membre de *Youth Women For Action* au Sénégal.

La session a commencé par un constat : depuis la Conférence de Pékin il y a de cela 25 ans, des avancées ont été faites en matière de droits des femmes mais de nombreux défis restent encore à surmonter pour atteindre un monde d'égalité. Ainsi, il est nécessaire qu'un forum tel que le Forum génération égalité existe car il est l'occasion d'accélérer le processus pour l'égalité de genre au niveau international.

Le champ d'action de l'ONG Equipop concerne la promotion du droit à la santé des femmes et des filles, notamment la nécessité d'avoir un accès à la santé sexuelle et reproductive, principalement en Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'égalité femme-homme suggère plusieurs approches : une approche intersectionnelle où plusieurs femmes peuvent être victimes de discriminations différentes (discrimination sexuelle, ethnique, basée sur la classe sociale, entre autres), une approche intergénérationnelle qui propose de se nourrir à la fois de l'expérience des féministes et activités engagés depuis des années et de l'implication de jeunes activistes, et une approche prenant en compte les voix francophones afin que les citoyens des pays francophones aient leur propre voix dans les espaces décisionnels au niveau international.

Un rapprochement entre la conférence de Pékin (1995) et le Forum génération égalité (2021) a été fait. Ainsi, en 1995, il a été édicté que les droits des femmes étaient partie intégrante des droits humains. Le Forum génération égalité a été un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, organisé par ONU-Femmes et co-présidé par la France et le Mexique, qui s'est tenu entre le 7 et 10 juillet 2021. Les coalitions du Forum constituent ainsi une plateforme unique, tant par leur approche que par leur degré d'ambition : elles visent à accélérer les progrès et augmenter les investissements dans le domaine de l'égalité, afin de parvenir à des résultats concrets. Six coalitions ont ainsi été présentées : les violences basées sur le genre, la justice et droits économiques, les droits à disposer de son corps, l'action féministe pour la justice climatique, la technologie et innovation pour l'égalité de genre et les mouvements féministes et leaderships.

En outre, plusieurs raisons de s'engager au niveau international ont été évoquées. Ainsi, le fait que beaucoup de gouvernants actuels prennent des décisions au niveau international implique la nécessité de fournir des preuves et expertise locales sur les droits des filles et des femmes. De plus, il faut demander des comptes aux gouvernements sur les engagements pris. Il faut aussi utiliser un cadre différent pour communiquer des messages à différents publics. Fournir des données et/ou informations sur la vie des filles et des femmes est aussi nécessaire afin d'assurer le suivi des progrès. Enfin, il faut comparer les politiques de son pays à d'autres afin de capitaliser les bonnes pratiques de certains avec d'autres.



SESSION 5

Discriminations envers les minorités

Première partie : les minorités ethniques et les populations autochtones

Le modérateur de session, **Thibaud Kurtz**, chargé de projets et partenariats au sein d'Agir ensemble, a débuté la première partie de la session en donnant un aperçu général sur la situation des peuples autochtones, en rapport avec le projet DEFI 2. Estimés à 500 millions de personnes réparties dans 90 pays à travers le monde, les peuples autochtones représentent à peu près 5% de la population mondiale, mais subissent des discriminations ; leur espérance de vie est de 20% inférieure au reste de la population. Les peuples autochtones sont les gardiens de la biodiversité mondiale.

Rémi Orsier est intervenu en tant que directeur du DOCIP, fondation traitant des problématiques liées aux peuples autochtones, à la demande de ces derniers, qui souhaitent voir leurs droits reconnus auprès des Nations unies. Ainsi, le DOCIP a aidé à la préparation de l'EPU des peuples autochtones afin que les Etats adoptent des lois favorisant leur protection.

Des différences et similitudes entre minorités ethniques et peuples autochtones sont à prendre en considération. En effet, les minorités ont des croyances et pratiques différant de celles de la majorité de la population présente dans leur environnement de vie. Les peuples autochtones, eux, sont attachés à leur territoire de manière viscérale et sont présents sur leurs terres depuis longtemps : ils sont loin de constituer uniquement des minorités et bénéficient de droits spécifiques, consacrés par des instruments juridiques internationaux. Les minorités, elles, sont très souvent marginalisées. Enfin, l'on ne saurait de parler du respect de la diversité, de la biodiversité ou du changement climatique sans inclure les peuples autochtones. Dans le cadre du projet DEFI 2, quatre ODDH ont travaillé sur les discriminations envers les minorités ethniques et les populations autochtones.

BRAINFOREST, Gabon, a travaillé pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des défenseur.se.s de l'environnement et des OSC locales, notamment sur les mécanismes de leurs droits.

Le **Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID)**, RDC, a exposé le projet « Droits et dignité pour tous », dont l'objectif était de favoriser l'accès à la justice des peuples autochtones et leur permettre de trouver réparation suite aux discriminations dont ils ont été victimes.

Le **Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER)**, Cameroun, a mis en oeuvre un projet visant la protection des droits de la minorité ethnique des peuples autochtones Pygmées Ba'aka à l'Est du Cameroun.

L'**Association des Communautés Locales et Autochtones des zones Forestières (ACAF Congo)**, République du Congo, avait comme objectif d'agir contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des communautés forestières du Congo.

SESSION 5

Discriminations envers les minorités

Deuxième partie : les minorités sexuelles et de genre

Guillaume Guichon, modérateur de la séance, a rappelé que le terme « minorités sexuelles et de genre » faisait référence à des personnes qui avaient une identité sexuelle et de genre minoritaire dans la société dans laquelle elles évoluaient et qui subissaient par conséquent de nombreuses violences.

Sandra Sjörgen, chargée de projets au sein de *Equal Rights and Independent Media* (ERIM), est intervenue sur les droits des minorités sexuelles et de genre au Congo où les discriminations à leur égard perdurent et le cadre légal leur demeure défavorable. Il a aussi été souligné que dans le combat pour la reconnaissance des droits humains des minorités sexuelles, il était essentiel de documenter et suivre des cas, ce qui permettrait d'entreprendre des actions effectives. Dans le cadre du projet DEFI 2, quatre ODDH ont travaillé sur les discriminations envers les minorités sexuelles et de genre.

Ainsi, l'objectif de **Coeur Arc-en-Ciel** (CARC), Congo, était de sensibiliser les minorités sexuelles et de genre sur les droits humains, plus spécifiquement plaider contre les violences et les discriminations basées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Différentes activités ont été réalisées, dont l'élaboration d'un guide de sensibilisation basée sur la lutte contre les violences à l'égard des minorités sexuelles et de genre au regard du contexte congolais, ainsi qu'un rapport sur des cas de violences et de discriminations à l'égard des minorités.

Le projet de **CAMFAIDS**, Cameroun, portait sur la lutte contre la torture, les arrestations abusives, les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, l'amélioration du traitement des minorités sexuelles en conflit avec la loi et la prise en compte des droits de ces minorités dans les politiques publiques. Des activités ont été menées, telles que des *tripartites exchanges*, des procès fictifs, une sensibilisation médiatique, une veille juridique, des visites aux détenus LGBTI, ainsi qu'un suivi et une assistance juridique.

Health and Human Rights Cameroon (2HRC) a mené le projet « ACCORD » qui avait pour but de favoriser l'appropriation de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, en luttant contre les discriminations à l'égard des minorités sexuelles et en contribuant à la tolérance et la réduction des violences basées sur le genre. Les personnes cibles du projet ont été sensibilisées et formées au travers de *tripartites exchanges* et de cyber-sensibilisations.

L'ONG **Formations Nouvelles** (OFN), Gabon, a diffusé une vidéo présentant son projet « Connaitre pour mieux défendre les LGBTI au Gabon », qui avait pour but d'améliorer le statut et les perspectives d'avenir des minorités sexuelles au Gabon et favoriser, par la même occasion, l'éradication de toute forme de discrimination à leur égard. Au cours des activités de terrain, il a été constaté que les personnes rentrant dans la catégorie des minorités sexuelles ne maîtrisaient pas forcément les instruments juridiques liés à la protection de leurs droits ; il faudrait donc mener plus d'activités en ce sens.



SESSION 6

Réseau et plaidoyer

Amorcer un fonctionnement en réseau avec des partenaires est devenu une priorité pour Agir ensemble, notamment en Afrique Centrale. Sept groupes de travail regroupant toutes les ODDH du projet DEFI ont été réunies, permettant ainsi un moment d'échanges et de partages des expériences de chacun.e.

Clara Debeve, Directrice d'EURAC, a donc partagé son expérience, sa vision du travail en réseau et le rôle d'un réseau comme EURAC, auprès de partenaires locaux, qui travaille principalement au Rwanda, au Burundi et en RDC. Le réseau aborde trois thématiques : les droits humains et la participation politique inclusive, l'exploitation des ressources naturelles et le thème de la paix et sécurité.

En outre, Mme Debeve a aussi expliqué que les réseaux étaient importants afin d'assurer un travail de plaidoyer, essentiel pour la société civile et permettant une discussion avec les décideur.se.s politiques. Le plaidoyer est un travail nécessitant des recherches approfondies, le fait d'être en réseau permet donc d'aborder des problématiques complexes avec différent.e.s acteur.rice.s et d'avoir une analyse complète et multi-dimensionnelle.

Le travail en réseau permet aussi d'avoir un accès aux analyses faites par des personnes travaillant sur le terrain : le réseau a donc un rôle de facilitateur, de porte-voix des revendications des partenaires locaux.

Céline Gibert, ex-assistante chargée de projets au sein d'Agir ensemble, a ensuite partagé son mémoire de recherche dont l'objectif était de déterminer les formes les plus adéquates au bon fonctionnement du réseau d'organisations partenaires d'Agir ensemble. Un véritable intérêt à mettre en œuvre tout ce qui pourrait favoriser le travail en réseau des organisations de la société civile a été relevé. Néanmoins, l'accent a aussi été mis sur la prise en compte d'un panel d'éléments et de spécificités propres aux structures partenaires.

Marvin Thomar et **Mireille Matene Fah**, assistant.e.s chargé.e.s de projets au sein d'Agir ensemble, ont présenté une synthèse des rapports d'activités (rapports narratifs et guides autodiagnostic) des ODDH, le but étant de présenter la situation des droits humains des pays d'intervention du projet DEFI à la lumière des axes du projet.

A propos de la mobilisation citoyenne, il a été souligné que la difficile alternance politique était une problématique commune aux pays du projet DEFI. Malgré cette difficulté, quelques avancées ont pu être soulignées, telles que l'implication plus importante des femmes et des jeunes, le renforcement des capacités des acteurs locaux et politiques et leaders communautaires sur les droits humains, etc.

Concernant la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires et les détentions abusives, tous les pays concernés par le projet DEFI 2 ont signé la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des Nations unies, mais seulement deux pays ont ratifié son Protocole facultatif. Ainsi, même si les personnels de police, de gendarmerie et de l'administration pénitentiaire ont été formés sur les droits des détenus, la pratique de la torture par les autorités reste courante.

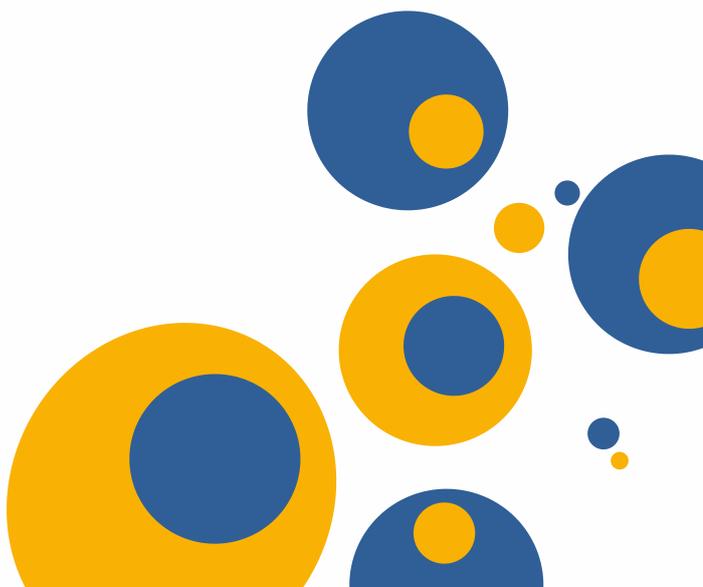


Sur la thématique des droits des populations autochtones, même si tous les pays ont mis en place des plans d'action visant à permettre aux peuples autochtones de s'assurer du respect de leurs droits, très peu ont adopté au sein de leur législation interne des lois visant leur protection juridique.

Enfin, sur les droits des minorités sexuelles et de genre, il a été souligné qu'ils avaient évolué : des initiatives de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ont pu améliorer la perception des minorités sexuelles.

Dix conseils pour renforcer le travail en réseau ont été déterminés par les sept groupes de travail regroupant les ODDH du projet DEFI. Ainsi, il faudrait :

- 1** Un objectif, une vision en commun, des objectifs complémentaires ;
- 2** L'élaboration d'un guide juridique ou d'un règlement intérieur définissant les mécanismes et règles de collaboration et de fonctionnement ;
- 3** Répertoire les OSC aux niveaux local, national et régional ;
- 4** Avoir les ressources matérielles et financières nécessaires, mutualiser les moyens et avoir une gestion transparente ;
- 5** Instaurer des rencontres périodiques thématiques où les participants pourraient avoir un espace d'échanges d'expériences dans des domaines précis et analyses les pratiques des uns et des autres ;
- 6** Identifier les forces et faiblesses de chaque membre ;
- 7** Définir des actions précises à mener et des résultats quantifiables à atteindre ;
- 8** Être engagé ;
- 9** Garder son autonomie ;
- 10** Créer et suivre des plateformes numériques.



SESSION 7

Capitalisation

Pierre Lecomte, Directeur des opérations d'Initiative Développement, a introduit la session. L'objectif de cette session était de familiariser les participants à une démarche de capitalisation. Pour cela, la session s'est divisée en trois temps : la recherche d'un objectif, les acteurs de la capitalisation et la manière de capitaliser.

Ainsi, capitaliser est passer de l'expérience à la connaissance partageable, c'est donc expliquer l'expérience vécue. Au-delà de capitaliser, l'idée est de faire vivre le savoir afin qu'il ne s'arrête pas au niveau de la capitalisation. Il faut donc choisir son approche entre la capitalisation des outils ou des pratiques ou la capitalisation des expériences. Le but de la première approche est de créer une méthodologie pour les nouvelles ODDH sur la base d'une ou plusieurs expérience(s), avec des outils tels que des modules ou des guides.

Ces outils peuvent servir deux buts : un but interne et un but externe. Les outils pouvant servir des buts externes sont le partage, la valorisation, la diffusion d'expériences, d'actions, ainsi que le plaidoyer. Les outils pouvant servir des buts internes se traduisent par la production d'un changement en innovant, en s'appropriant collectivement les pratiques, ainsi que le renforcement de l'efficacité.

La seconde approche est la capitalisation des expériences, l'accent étant mis ici sur les acteurs, les activités passées et, notamment, sur le processus ayant permis de mettre en oeuvre ces expériences.

Concernant les acteur.rice.s de la capitalisation, il s'agit de distinguer ceux.celles qui animent la capitalisation et ceux.celles racontant leurs expériences.

L'animateur.rice de réseau, référent.e capitalisation amène les autres à parler de leurs expériences. Cette personne peut être interne ou externe à l'organisation, le plus important qu'il/elle soit neutre.

Les personnes racontant leurs expériences permettent, quant à elles, de prendre du recul par rapport à une situation donnée et d'obtenir un regard externe afin d'alimenter la réflexion.

De plus, la définition d'une stratégie doit comprendre six éléments, qui sont : les objectifs, les cibles, la méthodologie, les moyens mis en oeuvre, des produits ou livrables et un calendrier.

Enfin, M. Lecomte a donné plusieurs conseils quant à la manière de capitalisation. En effet, capitaliser, c'est accompagner ceux et celles qui ont vécu ou mis en oeuvre une activité et l'intellectualiser pour en tirer les conséquences nécessaires. Ainsi, il faudrait :

- Retracer l'expérience ;
- Identifier des moments importants, des moments clés ;
- Chercher à les comprendre et les questionner ;
- En tirer des enseignements.

SESSION 8

Evaluation



Luisida De Ieso, Frédéric Meunier et Lionel Matonde, des évaluateur.rice.s externes, faisant partie de l'organisation Le GROUP' ont pris part à cette session d'évaluation. Le GROUP' travaille principalement sur l'évaluation et le renforcement des capacités en France et à l'international.

L'évaluation externe peut se définir comme un regard extérieur sur les bonnes choses, les mauvaises, ainsi que les difficultés rencontrées, afin de les limiter dans l'avenir. Il s'agit aussi de produire des recommandations qu'il faut faire accepter par tous. Dans le cadre de l'évaluation de DEFI 2, trois groupes de travail ont été créés pour étudier trois thématiques : la prise en compte du genre, les relations partenariales et le renforcement des capacités.

Sur la **prise en compte du genre** durant le projet DEFI 2, concernant les forces, un renforcement des connaissances par les associations ayant déjà travaillé sur cette thématique a été observé. Les faiblesses mises en exergue par le projet porte sur le fait qu'exister officiellement signifie aussi devoir travailler sur d'autres thématiques afin de pouvoir travailler indirectement sur le genre. Les opportunités présentées par le projet DEFI ont permis aux ODDH partenaires d'avoir une vision plus large pour trouver des solutions. Les principales menaces relevées, pour ces ODDH, étaient les instruments juridiques, la religion, ainsi que les coutumes locales. Deux recommandations ont été énoncées : adapter le dispositif de monitoring et établir un chronogramme pour faire un lien entre la sélection de l'ODDH et l'autodiagnostic.

Sur les **relations partenariales**, les forces du projet DEFI 2 ont été la bonne collaboration entre les partenaires d'Agir ensemble, ainsi que le renforcement des capacités initiés par cette dernière. Les faiblesses du projet ont résidé dans le fait que la réalisation s'est heurtée à de nombreuses difficultés, notamment la durée et le manque de continuité entre les thématiques de DEFI 1 et DEFI 2. Plusieurs opportunités ont été relevées, telles que l'idée de pouvoir solliciter Agir ensemble, même en dehors d'un projet commun, ou encore la collaboration entre les ODDH et la multiplication des visites d'échange. Pour ce qui est des menaces, les ODDH ont été en insécurité en raison de leurs activités et ne sont parfois pas arrivées à bénéficier d'une légitimité par les pouvoirs publics.

La recommandation faite par le groupe travaillant sur les relations partenariales a porté sur l'adaptation d'un dispositif de monitoring, considéré trop vaste. De plus, il a aussi été relevé qu'il fallait continuer à former les ODDH afin qu'elles puissent acquérir une autonomisation financière.

Sur le **renforcement des capacités**, les progrès observés se sont traduit principalement par un renforcement des capacités des organisations, ainsi que par un renforcement de la crédibilité des organisations auprès des pouvoirs publics. Ainsi, les ODDH ont mené des actions d'ensemble et sont maintenant à la hauteur d'avancer vers la promotion et la défense des droits humains.

COMPTE-RENDU CAPITALISATION

I. CAPITALISATION DU FORUM

A l'origine, le Forum inter-associatif devait se dérouler lors d'une visite d'échange en République Démocratique du Congo mais en raison de la pandémie de Covid-19, le Forum s'est tenu en distanciel. Ainsi, la capitalisation du forum a permis à l'équipe liée à l'organisation du Forum d'exprimer son point de vue sur sa mise en œuvre.

L'un des moments forts de l'élaboration du forum fut la construction d'une véritable relation partenariale entre Agir ensemble et les ODDH associées au projet DEFI 2. En effet, les organisations se sont impliquées dès le début du projet, même s'il y a eu quelques inquiétudes quant à la meilleure manière d'impliquer les ODDH chaque jour dans le suivi des discussions et présentations et qu'elles puissent avoir un temps d'échange conséquent entre-elles.

Il a été recommandé qu'il devait y avoir d'autres Forums inter-associatifs dans le futur : ce fut un moyen efficace pour stimuler la relation partenariale entre les bailleurs, Agir ensemble et les ODDH partenaires. De plus, les ODDH ont recommandé de mettre en œuvre une action commune à toutes les ODDH associées à un projet et contextualiser les outils fournis par Agir ensemble afin de refléter plus efficacement l'expérience des ODDH sur le terrain.

II. CAPITALISATION AVEC LES ODDH

L'accent a été mis sur le développement des compétences et savoir-faire développés par les ODDH grâce au projet DEFI 2. Ainsi, il est ressorti des interventions des différent.e.s représentant.e.s des ODDH que, grâce aux diverses sessions de formations et d'accompagnement technique d'Agir ensemble, le projet DEFI 2 leur a permis de développer des compétences aussi bien sur le plan humain qu'organisationnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un plan stratégique, la méthodologie de rédaction de manuels de sécurité, la récolte des effets d'un projet réalisé, la rédaction des propositions de projet, le renforcement de la gestion financière. En outre, l'appui technique d'Alphonse Valivambene a été grandement apprécié par la quasi-totalité des ODDH.

Les besoins additionnels en développement des compétences relevés par les ODDH ont été de l'ordre de la recherche de financement, du *Social community management*, du rapportage de base de données intégrant des statistiques, ainsi que plus de formations sur la capitalisation même. Il a été majoritairement conclu que les ODDH avaient le sentiment qu'elles avaient fait tout ce qu'il fallait faire tout au long du projet DEFI 2, malgré le problème de la sécurité et du Covid-19.

Agir ensemble a été invitée à passer à une formule de partenariat permanent et durable avec les ODDH, afin de consolider les acquis de DEFI 2 : beaucoup d'ODDH ont émis des regrets et relevé leur incapacité à poursuivre leurs actions réalisées dans le cadre de DEFI 2. Il serait peut-être plus intéressant de solliciter plus de moyens en consortium, ce qui permettrait d'accroître l'action, ainsi que la visibilité d'Agir ensemble, des bailleurs de fonds et des ODDH.

LES ODDH DU PROJET DEFI 2

Health and Human Rights Cameroon (2HRC) : Lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre au moyen du leadership de compétences, stratégies de sensibilisation et actions de plaidoyer dans la région de l'Est du Cameroun.

Association des Communautés locales et Autochtones des zones Forestières (ACAF) : Agir contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations autochtones, Congo.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-RDC) : Lutter contre la surpopulation carcérale dans la prison de Makala à Kinshasa, RDC.

Association pour la Défense des Droits des Etudiant·e·s du Cameroun (ADDEC) : Renforcer les capacités des étudiant·e·s pour des revendications non violentes, Cameroun.

Actions et Initiatives de Développement pour la Protection de la Femme et de l'Enfant (AIDPROFEN) : Sauti ya democratia, RDC.

Actions pour la Justice, le Développement et les Droits Humains (AJDDH) : La promotion de la démocratie et la participation des citoyens à la gestions des affaires publiques locales, RDC.

BRAINFOREST : Promouvoir les droits des défenseurs de l'environnement et améliorer leur système de protection, Gabon.

Cameroonian Foundation for AIDS (CAMFAIDS) : Amplifier le changement : contribuer à la lutte contre la torture, les arrestations arbitraires, les détentions abusives et les discriminations faites aux personnes LGBTQI+, Cameroun.

Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) : Œuvrer pour une alternance démocratique en 2021 et susciter la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, Congo.

Cœur Arc en Ciel : Sensibiliser 200 minorités sexuelles et de genre sur leurs droits, Congo.

LES ODDH DU PROJET DEFI 2

Collectif des ONG pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER) : Protection des droits de la minorité ethnique des Pygmées Baka des quartiers réservés et des campements de la commune de Ndelele à l'est du Cameroun.

Cercle Uni des Droits de l'Homme et Culture de paix (CUDHOC) : Campagne de sensibilisation en faveur d'une cité pacifique exempte de torture, de détention et arrestations arbitraires perpétrées par la police nationale à Brazzaville, Congo.

Droits et Paix : Contribuer, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires camerounais et à l'information de la population, à une réduction effective des actes de torture et autres mauvais traitements dans les lieux de détention et durant les différentes phases de la procédure pénale, Cameroun.

Foyer de Développement de l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID) : Droits et dignité humaine pour tous, RDC.

Humanité Pour Tous (HPT) : Appui au respect des droits et dignité en détention, RDC.

Institut pour la Protection et l'Apprentissage des Droits (IPAD) : Contribuer à l'appropriation de la gouvernance et la participation citoyenne à travers la mise en place des boîtes à suggestions à travers quatre quartiers de la ville de Goma, RDC.

Ligue des Droits et des Libertés (LDL) : Renforcement de la synergie entre les acteurs de la chaîne pénale de l'Ouest, du Centre et du littoral, et appui juridico-judiciaire et social aux mineurs et femmes des prisons de Bafia, N'kongsamba, et Foumban, Cameroun.

La Voix des Oubliés (LVO) : Appui à la lutte contre la torture et les détentions abusives, Gabon.

ONG Formations Nouvelles (OFN) : Connaître les LGBTI pour mieux les défendre, Gabon.

Vue et Gestes (VG) : Problématique du droit des électeurs sourds par rapport au processus électoral en cours et aux élections en RDC.

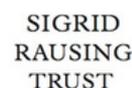
PARTENAIRES



Partenaires associés :



Le projet DEFI 2 est soutenu par :





AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

